



La Manufacture des tabacs

10 bis boulevard Stalingrad - NANTES
(à proximité immédiate de la gare SNCF)

Tramway - Ligne 1, direction Beaujoire – arrêt Manufacture



ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 22 septembre 2015

Manufacture des Tabacs
10 bis bd Stalingrad
44 NANTES

Conférence-Débat

*Le développement durable et la responsabilité
sociétale et environnementale des organisations*

Enjeux et perspectives avec l'intervention de :

- **Mr Yoann CHAGNAUD**
*Chargé de mission Agenda 21 - Collège Associations
COMITE 21 Pays de la Loire*
- **Mme Karine FENIES-DUPONT**
*Responsable de l'Observatoire
Chambre Régionale de l'Economie Sociale
et Solidaire des Pays de la Loire (CRESS)*

Invitation

Présidents, administrateurs, directeurs, cadres des
associations et organismes adhérents
ainsi que les adhérents «Personnes Physiques»

CREAI Pays de la Loire / Délégation Poitou-Charentes

“Le Sillon de Bretagne” - BAL n°59 - 8 av. des Thébaudières - CP 30406 - 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Tél. : 02 28 01 19 19 / Fax : 02 51 78 67 79

info@creai-nantes.asso.fr www.creai-nantes.asso.fr



ASSEMBLEE GENERALE

9h00 • Accueil des adhérents

Madame Françoise JAN, Présidente
a le plaisir de vous convier
à l'Assemblée générale du CREA I

9h30 • Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 21 octobre 2014

• Présentation du rapport annuel

Rapport moral - *Mme JAN - Présidente*
Rapport financier - *M. FARIBEAULT - Trésorier*
Rapport du Commissaire aux comptes - *M. SOTES*
Rapport d'activités - *Mme PICHELIN - Directrice*

• Vote et résultat des élections (1/3 sortant)

Conférence-Débat

11h00 / 12h00

A quelques semaines de la prochaine COP 21, le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale des organisations sont aujourd'hui régulièrement mis en perspective.

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) est définie par la Commission des Communautés Européennes comme l'intégration volontaire par les organisations de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

Cela signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais aussi aller au delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes. C'est la responsabilité d'une organisation pour les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement par un comportement transparent et éthique.

Cette démarche globale de progrès intégrée à des nouveaux modèles de management peut trouver des échos particuliers dans notre secteur social et médico-social, car le volet social, la gouvernance, la prise en compte des attentes des personnes vulnérables et l'intégration dans les territoires sont autant de valeurs fortes interrogées par les projets associatifs.

Comment ces démarches peuvent-elles être des leviers pour nos activités ?

Le Comité 21 Pays de Loire, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire (CRESS), nous accompagneront dans cette réflexion.

12h00 • A l'issue de cette matinée, les participants pourront prolonger les échanges autour d'un apéritif